

été privilégié dans son passé en ce que les guerres civiles et les grands désastres lui ont été épargnés, voilà pourquoi nous pouvons espérer un avenir prospère. Le plus grand risque pour nous serait de nous complaire dans notre bien-être actuel. L'avenir du Canada repose sur la façon dont nous saurons apprécier notre héritage et circonscrire nos attentes.

Nous sommes les dépositaires de possibilités incommensurables qu'il nous faut transmettre aux générations futures. Tout comme Jean Cabot, nous sommes des explorateurs, mais cette fois sur un plan plus abstrait. Nous devons continuer à chercher de nouveaux moyens de réaliser le mandat qui nous a été confié, à titre de représentant d'une démocratie, et nous efforcer de rendre cette terre d'abondance encore plus bénie en vivant en bonne intelligence avec tous nos concitoyens. L'esprit d'exploration, qu'il s'agisse d'explorer la surface de la terre ou de découvrir les principes qui nous permettent d'affronter la vie, consiste notamment à acquérir la capacité de faire face aux difficultés avec courage, d'accepter les déceptions avec sérénité et le succès avec humilité. Notre patriotisme et notre foi en la démocratie nous demandent de maintenir l'unité de la collectivité en donnant à ses citoyens le sentiment qu'ils ont leur part d'une réalité unique comme le drapeau canadien. Bien que son dessin laisse à désirer, il est maintenant reconnu comme le drapeau du Canada.

Même si nous sommes issus de diverses cultures, et avons des traditions, une religion et des antécédents différents ou n'appartenons pas au même milieu social, nous nous considérons néanmoins tous comme des éléments vitaux de la société canadienne. Cela ne veut pas dire que notre patriotisme nous amène à croire que notre pays, notre province ou notre région soient supérieurs à toutes les autres pour la seule raison que nous y soyons nés ou que nous y vivions. L'amour sincère de son pays n'est pas une fantaisie ou une vanité qui s'exprime par le chauvinisme, mais bien un sentiment de loyauté inébranlable et d'adhésion ferme aux idéaux qui nous inspirent. Le patriotisme, c'est vouloir vivre ensemble, partager des buts en commun, chercher avec enthousiasme des moyens efficaces permettant d'atteindre ces buts, et travailler efficacement en équipe pour les réaliser.

Dans notre démocratie, nous devrions faire appel à la bonne volonté des personnes, et non chercher à imposer un mécanisme gouvernemental pour maintenir le peuple uni. Un pays démocratique est composé de personnes autonomes qui veulent être libres de faire leur travail mais qui sont aussi étroitement liées les unes aux autres par un grand objectif commun auquel chacun se dévoue pour le bien du pays.

Lorsqu'on se penche sur le rapatriement de la constitution canadienne, on se rend compte qu'il est nécessaire d'aller à l'encontre d'attitudes et de préjugés qui se sont établis pendant des générations et qu'il faut voir la situation telle qu'elle est pour ensuite se joindre aux autres afin de remédier aux faiblesses et d'améliorer ce qui est bon. Cette façon d'aborder la question rassemble des gens de toutes les races, de toutes les langues, de tous les partis politiques et même de toutes les régions et les amène à se rendre compte qu'il est en leur pouvoir de changer cette terre si vaste et si diverse. L'histoire démontre que morceller le Canada en petits États ressemblerait à éteindre les bougies dans un château jusqu'à l'obscurité complète. Il est certain que la prospérité survient quand des gens pieux, respectueux des lois et industriels créent une

civilisation, mais la civilisation s'effondre quand s'instaure le règne des chicanes mesquines.

La culture, c'est plus que l'aptitude à exécuter ou à admirer les œuvres d'art. C'est la supériorité de la pensée, l'amour de la beauté, la volonté de s'élever et d'élever les autres. Elle exige l'ouverture d'esprit, le goût des valeurs humaines et l'épanouissement du potentiel qui existe en chacun de nous. Il faut au Canada un leadership éclairé dans les églises, dans les universités et dans les collectivités, ainsi que des gouvernements qui sachent voir loin et qui soient capable de faire naître chez les Canadiens un sentiment national profond et le désir du perfectionnement personnel. Sir John A. Macdonald et John Diefenbaker avaient ce pouvoir. Ce qu'il faut, ce n'est pas tant une idéologie nouvelle que le sens du sérieux qui permettra à la population de notre grand pays de chercher une vie meilleure sur cette terre merveilleuse.

Je ne saurais dire moi-même, pas plus que personne je pense, ce qu'il faudrait exactement inscrire dans une constitution ou une charte des droits, pour la simple raison qu'il y a là matière à discussions interminables. Une charte des droits donnerait à la population le sentiment de la sécurité, ce serait un facteur de cohésion qui la souderait ensemble. Mais il ne faudrait pas croire qu'elle suffirait en elle-même à garantir à jamais la liberté des individus. Nombreux sont les exemples qui prouvent le contraire. Le Canada est un pays unique en son genre, c'est un ensemble ethnique et culturel lié par des forces diverses: langue, histoire, technologie, optique, etc.

Nombreux sont aujourd'hui les pays qui ont des constitutions rédigées, dans un style grandiose, ornées de beaux slogans et de longues déclarations des droits. Une constitution juste et efficace, c'est plus qu'un assemblage de mots. Combien de pays qui avaient voulu mettre leur système par écrit, ont éprouvé des déboires, alors que le nôtre a mis des siècles à mûrir. La Grande-Bretagne n'a pas de constitution écrite, pourtant elle bénéficie de l'imputabilité du gouvernement et de la limitation des pouvoirs. Beaucoup diront que les lois fondamentales de la Grande-Bretagne, assises sur le consensus national, constituent en fait une constitution plus réelle et plus fréquemment observée en pratique que beaucoup de constitutions écrites et codifiées.

Les paroles de Rousseau sont peut-être celles qui décrivent le mieux les lois suprêmes de la Grande-Bretagne et du Canada: «Non pas gravées sur des tablettes ou dans le cuivre, mais dans le cœur du citoyen».

On pourrait décrire une constitution nationale comme un regroupement officiel de principes et de règles qui déterminent les sources, les usages, les objets et les limites des pouvoirs publics. A cette fin, les études constitutionnelles doivent aller au-delà des documents écrits et porter également sur les pratiques constitutionnelles, les interprétations judiciaires, les lois de portée générale, les coutumes et la tradition.

En Grande-Bretagne, le désir de préserver les droits fondamentaux que nous tenons pour acquis aujourd'hui a grandi parallèlement à l'expansion d'un gouvernement démocratique. La Grande-Bretagne n'a pas de constitution écrite et le droit britannique ne comporte aucune déclaration des libertés de l'individu. Les principes garantis dans des documents historiques comme la Grande Charte de 1215, la Pétition des droits de 1628, l'acte d'habeas corpus de 1679, la Déclaration des droits de 1689 et la Loi de succession au trône de 1701